

BAREME HONORAIRES

GESTION

Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à : **5 % H.T.** sur le montant des encaissements pour la gestion courante.

Cette condition tarifaire est liée à la souscription d'une assurance loyers impayés actuellement au taux de 2.50 % TTC, calculée sur le montant des encaissements.

Etant ici précisé qu'en cas de non souscription de l'assurance loyers impayés, le taux de gestion sera de 7 % H.T.

LOCATION

Visites, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, état des lieux :

- 1 mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire
- 13€/m² à la charge du locataire (*si le montant est supérieur au montant facturé au propriétaire, il sera réduit à un mois de loyer*)

TRANSACTION

Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur.

Bien Inférieur à 50 000€.....	7% TTC
Bien de 50 001€ à 150 000€.....	6% TTC
Bien à partir de 150 001€.....	5% TTC

ESTIMATION

Gratuite



SERVICE TRANSACTIONS : 06 24 73 43 73 – SERVICE LOCATIONS : 04 92 14 66 24

S.A.R.L. au capital de 10 000 Euro. – R.C. NICE B 392 212 718 – SIRET 392 212 718 000 10 – APE 703 C
Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture des Alpes-Maritimes sous les n° 1554G et 3845T
Caution MONTE PASCHI BANQUE au capital de 52 594 910 Euro. – Siège social : 96 rue Raymond-Poincaré – B.P. 89 – 75762 PARIS Cédex 16